

*Date de dépôt : 7 avril 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Roberto Brogini : le scandale des immeubles vides au centre-ville et les effets de la spéculation sur le tissu urbain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Depuis plus de quatre ans, d'importantes surfaces commerciales, de bureaux et originellement de logements sont laissées vacantes entre la rue des Etuves et le quai des Bergues, par une société immobilière, la GENBERGUES. Dans un cadre de densification du centre-ville, et de la pression exercée sur la bulle immobilière, le fait de laisser volontairement vides des immeubles ne peut qu'accroître le prix des services. Des contrats précaires afin de maintenir des activités pourraient être proposés, notamment pour des jeunes en formation ou des activités artisanales ou de créations culturelles.*

*Par ailleurs, l'insécurité commence par le maintien vivant d'espaces délaissés.*

**Ma question est la suivante :**

***Qu'entend faire le Conseil d'Etat face à cette situation inadmissible ?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ces immeubles, situés entre la rue des Etuves et le quai des Bergues, ont une affectation commerciale, à l'exception de celui situé sur la parcelle n° 5587, lequel est dévolu à une affectation mixte habitations et activités.

Ces immeubles font actuellement l'objet d'un important projet de rénovation et transformation destiné à pouvoir y accueillir une entreprise déjà établie à Genève.

L'instruction de cette demande est actuellement en cours et le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a bon espoir de pouvoir bientôt délivrer l'autorisation de construire sollicitée, la grande majorité des instances de préavis s'étant déjà prononcée en faveur de ce projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER